

Il existe différents modes de réception de la télévision :

- Par réception hertzienne
- Par satellite
- Par l'ADSL.
- Par réseau câblé ou fibre optique.

Et le petit dernier :

- Par internet.

Tous ces moyens de réception utilisent la technologie numérique qui offre une qualité d'image et de son, supérieure à l'ancienne télévision analogique. Le mode de réception de la télévision choisi est étroitement lié à votre emplacement géographique, la qualité du signal reçu, et l'offre de chaînes dépend du mode de réception.

Aujourd'hui, c'est sans conteste grâce à internet que la réception est la plus universelle et aussi la plus simple à mettre en œuvre.

La réception par Internet (IPTV et OTT)

Ce mode de réception est né des progrès considérables dans la compression de données. Maintenant, même avec un débit équivalent au 3G, on arrive à recevoir la télévision en haute qualité.

Grâce à la « **p'tite boîte** », pour moins de 150 € ce petit boîtier de réception, en accédant à n'importe quel spot Wi-Fi, vous permet de retrouver vos chaînes de télévision en toute simplicité.

Ne manquez plus vos épisodes ou vos jeux préférés, restez connecté à l'info.

Idéal où que vous soyez : en camping-car, en appartement, en déplacement, partout. Une « **p'tite boîte** », par écran, pas de jaloux vous pouvez en installer autant que vous le voulez, chacun son émission préférée !

Les avantages en camping-car, ou en bateau, en camion, sont considérables, fini de perdre une ou deux heures à chaque arrêt pour régler son antenne satellite. Fini les systèmes de réception satellite à réglage automatique à plus de 2000 €.

A l'hôtel ? connecté le câble HDMI, accédé au Wi-Fi, un peu de courant, et voilà ça marche ...



GentleBOX.TV

Pour voir la télé tout simplement.



**La TNT de France
partout en Europe !**

Saviez-vous que de partout en Europe, vous pouvez recevoir tout simplement, de façon complètement légale, toutes les chaînes de télévision françaises

Brancher la « **p'tite boîte** » sur votre écran, connecter le Wi-Fi, et vous recevez vos programmes préférés.

<http://gentlebox.tv>



Pour voir la télé tout simplement.

Quelques exemples :

- Ça y est !!! Le moment des vacances, tant attendu, est arrivé et avec votre camping-car vous avez envie d'évasion, de paysages reposants mais, pour que vous soyez totalement comblée, pour passer des vacances de rêves.
- En déplacement,
- En bateau,
- A l'hôtel,
- Chez vous,
- Partout en Europe, pour être certain de recevoir la télévision Française, Netflix, Vidéo Prime, YouTube, etc. de manière correcte et efficace.

Profitez enfin de tous vos programmes de télévision.

LES PLUS DE LA « p'tite boîte ».

Plus besoin de matériel de réception lourd, cher, compliqué.

La plupart des logiciels que vous avez déjà l'habitude d'utiliser sur votre téléphone, seront aussi accessibles sur la « p'tite boîte ».

Netflix, Prime Vidéo, YouTube, etc., sont déjà préinstallés.

- Je branche.
- Je connecte le Wi-Fi.
- Je regarde la télé.

Le mode d'emploi en français et l'aide en ligne vous guide pas à pas dans la mise en service.

<http://gentlebox.tv>

Est-ce légal ?

Un abonnement IPTV (Internet Protocole Télévision) ou OTT (Over The Top) est un service qui vous permettra d'accéder à des chaînes de télévision grâce à une connexion internet.

Ces services sont très prisés par ceux qui veulent avoir accès notamment aux chaînes de sports proposés par Bein ou Canal+. Mais aussi pour ceux qui veulent avoir accès à toutes les autres chaînes gratuites et de la TNT.

Pour avoir accès aux émissions proposées par les opérateurs habilités, il vous suffira de lancer l'application correspondante à votre abonnement. Et voilà la télévision via internet !

Parmi les services d'IPTV proposés sur internet, certains sont légaux, et d'autres sont totalement illégaux.

Si vous souhaitez recevoir encore de nombreux programmes de télévision de qualités, bannissez de vos systèmes de ces abonnements qui tuent l'industrie cinématographique et pénalisent les créateurs.

- **Attention**, l'utilisation de système de réception par satellite avec une parabole et un démodulateur comme proposé par Fransat ou CanalSAT, pour recevoir les chaînes de télévisions françaises n'est pas autorisé hors du territoire Français, vérifier bien les conditions d'utilisation chez votre diffuseur. Pour fransat.fr voir <https://www.fransat.fr/wp-content/uploads/2019/04/Conditions-generales-vente-et-utilisation.pdf> on peut lire : « ... L'utilisation de l'Équipement Fransat étant exclusivement limitée au territoire français métropolitain, y compris la Corse et Monaco, au profit des personnes physiques domiciliées sur ce territoire ... »

Avec la « p'tite boîte » **GentleBOX** Certains services permettent d'avoir accès aux programmes français, lors de vos séjours, au sein des états membres de la communauté européenne en toute légalité avec un abonnement de moins de 4€ par mois.

Les fournisseurs IPTV illégaux :

Il existe de plus en plus de sites douteux proposant des offres IPTV. Il faut savoir que la plupart de ces sites, aux offres alléchantes, ne sont pas des diffuseurs autorisés et sont complètement illégaux. Les prix de ces abonnements vont de 30€ à 80€ par an, ce qui est beaucoup moins cher qu'un abonnement Canal+ par exemple. Il faut donc bien comprendre que face à cette concurrence illégale, de plus en plus d'action en justice sont menées par les diffuseurs légaux.

Important : les abonnements IPTV, proposant des milliers de chaînes pour quelques euros, sont clairement illégaux car ils ne respectent pas les droits d'auteurs et de diffusions. GENTLEBOX.TV ne recommande en aucun cas l'utilisation d'abonnements IPTV illégaux.